

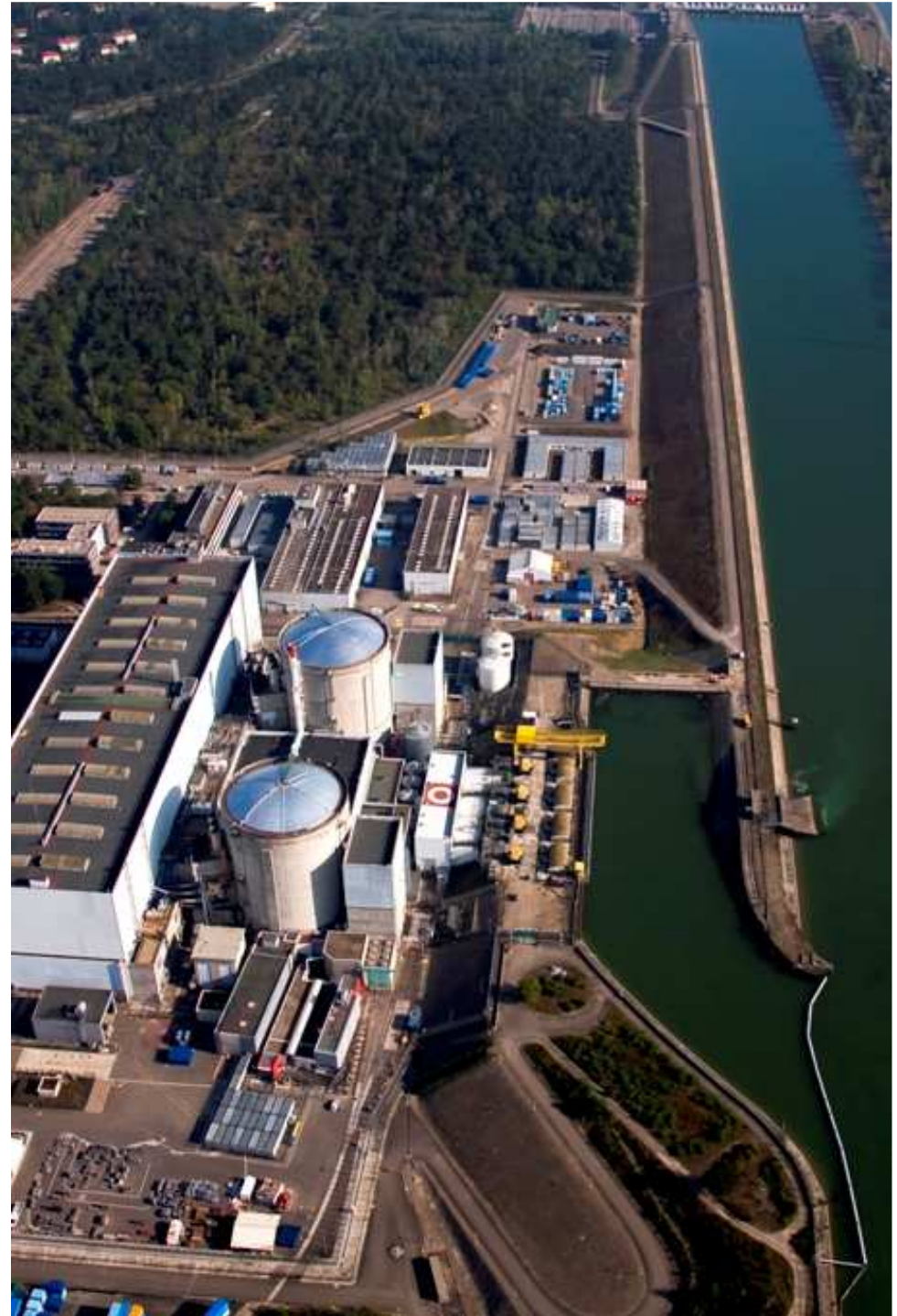


## POINT 2

### Prélèvements et rejets du CNPE

- Comparaison entre prévisions 2016 et rejets réels réalisés en 2016
- Prévisions rejets 2017 et comparaisons avec les seuils réglementaires

CLIS - 20 mars 2017



# COMPARAISON ENTRE PRÉVISIONS 2016 ET REJETS RÉALISÉS EN 2016

# PRISES D'EAU PRÉVISIONNEL / RÉALISÉ - ANNÉE 2016

	Prévisionnel	Réalisé
Eau de rivière	2 300 000 (milliers de m <sup>3</sup> )/site	1 688 293 (milliers de m <sup>3</sup> )/site
Eau de nappe	410 (milliers de m <sup>3</sup> )/site	298 (milliers de m <sup>3</sup> )/site

# REJETS CHIMIQUES PRÉVISIONNEL / RÉALISÉ - ANNÉE 2016

	Prévisionnel	Réalisé
Acide borique	11.5 t/site	9.7 t/site
Hydrazine	2.8 kg/site	0.9 kg/site
Morpholine	200 kg/site	140 kg/site
Phosphate	270 kg/site	356 kg/site
Ammoniaque	3000 kg/site	1839 kg/site

# REJETS LIQUIDES PRÉVISIONNEL / RÉALISÉ - ANNÉE 2016

	Prévisionnel	Réalisé
Tritium par voie liquide	37 000 GBq	16 894GBq
Carbone 14 par voie liquide	20 GBq	14.4 GBq
Iodes par voie liquide	0.01 GBq	0.004 GBq
Autres produits de fission et d'activation par voie liquide	0.5 GBq	0.4 GBq

# REJETS GAZEUX

## PRÉVISIONNEL / RÉALISÉ - ANNÉE 2016

	Prévisionnel 2016	Réalisé 2016
Gaz Rares	200 GBq/site	130 GBq/site
Tritium gazeux	1000 GBq/site	898 GBq/site
Carbone 14 gazeux	400 GBq/site	309 GBq/site
Iodes gazeux	0.01 GBq/site	0.009 GBq/site
Produits de fission et d'activation par voie gazeuse	0.002 GBq/site	0.001 GBq/site

# PRÉVISIONS REJETS 2017

## COMPARAISONS ENTRE LES PRÉVISIONS DE REJET 2017 ET LES SEUILS RÉGLEMENTAIRES

# PRISES D'EAU PRÉVISIONNEL 2017 ET SEUILS RÉGLEMENTAIRES

	Prévisionnel 2017	Seuils réglementaires (flux annuel ajouté)
Eau de rivière	2 300 000 (milliers de m <sup>3</sup> )/site	2 760 000 (milliers de m <sup>3</sup> )/site
Eau de nappe	380 (milliers de m <sup>3</sup> )/site	441* (milliers de m <sup>3</sup> )/site

\*

Les limites sont définies par 2 autorisations : la décision n°2016-DC-0551 de l'ASN du 29 mars 2016 en ce qui concerne la production d'eau déminéralisée (à hauteur de 241 milliers de m<sup>3</sup>) ; et une autorisation spécifique au fonctionnement des pompes à chaleur d'un bâtiment administratif (à hauteur de 200 milliers de m<sup>3</sup>).



# REJETS CHIMIQUES PRÉVISIONNEL 2017 ET SEUILS RÉGLEMENTAIRES

		Prévisionnel 2017	Seuils règlementaires (flux annuel ajouté)
Acide borique		9 t/site	10 t/site
Hydrazine		2 kg/site	9 kg/site
Morpholine		200 kg/site	800 kg/site
Phosphate		400 kg/site	530 kg/site
Azote	<i>Ex-Ammoniaque</i>	3000 kg/site	5 000 kg/site
Métaux	<b>NOUVEAU</b>	16 Kg	60 kg/site
Détergents	<b>NOUVEAU</b>	30 Kg	5 000 kg/site
Chlorures	<b>NOUVEAU</b>	300 t/site	Pas de flux annuel mais flux 24h: 500 Kg / 24 h -> 182,5 t/site
Sodium	<b>NOUVEAU</b>	150 t/site	Pas de flux annuel mais flux 24h: 1 600 Kg / 24 h -> 584 t/site

# REJETS LIQUIDES PRÉVISIONNEL 2017 ET SEUILS RÉGLEMENTAIRES

	Prévisionnel 2017	Seuils réglementaires (flux annuel ajouté)
Tritium par voie liquide	34 000 GBq	45 000 GBq
Carbone 14 par voie liquide	20 GBq	130 GBq
Iodes par voie liquide	0.006 GBq	0.2 GBq
Autres produits de fission et d'activation par voie liquide	0.5 GBq	18 GBq

# REJETS GAZEUX PRÉVISIONNEL 2017 ET SEUILS RÉGLEMENTAIRES

	Prévisionnel 2017	Seuils réglementaires (flux annuel ajouté)
Gaz Rares	500 GBq/site	24 000 GBq/site
Tritium gazeux	900 GBq/site	4 000 GBq/site
Carbone 14 gazeux	300 GBq/site	1 100 GBq/site
Iodes gazeux	0.03 GBq/site	0.6 GBq/site
Produits de fission et d'activation par voie gazeuse	0.002 GBq/site	0.14 GBq/site

MERCI DE  
VOTRE ATTENTION